

Image not found or type unknown



Arnaque sur la vente d'un véhicule

Par **Patoche94**, le **19/04/2016** à **18:16**

Bonjour,

Nous sommes en 2016 et nous venons d'apprendre que notre véhicule n'aurait pas dû être remis en circulation un contrôle technique falsifié à été fourni. Ce véhicule aurait dû subir une expertise pour qu'il puisse de nouveau rouler.

Défaut annoncé lors du contrôle technique dernier, ce véhicule a dû subir un grave accident car le longeron est très endommagé. Quelles sont mes recours, une plainte est en cours